

Contrat de location

Entre les soussignés :

La société **LALLEMAND L&A** Société à responsabilité limitée au capital de 5.000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro 800 270 837, dont le siège social est situé 82 rue André Martin 76710 MONTVILLE, dûment représenté aux fins des présentes par son Gérant Monsieur LALLEMAND Ludwig,

Ci-après désigné « **Le Loueur** »,

D'une part,

Et :

Madame / Monsieur _____, né(e) le _____
à _____, demeurant _____,
de nationalité _____, enregistré sous le numéro de permis de conduire
n° _____ et sous le numéro de passeport / Carte nationale
d'identité n° _____

Ci-après désigné « **le Client** » ou « **le Locataire** »,

D'autre part,

Ci-après collectivement désignées les "**Parties**" et individuellement une "**Partie**".

Le Loueur permet au Client de louer le véhicule décrit dans ce contrat et dans la fiche « état du véhicule » annexé au présent contrat.

Le Client accepte cette offre et s'engage à respecter les dispositions contractuelles (contrat de location, Conditions générales de Location et fiche état du véhicule) qu'il reconnaît accepter sans réserve telles qu'elles sont décrites ci-dessous.

Le Client reconnaît que la location est personnelle et non transmissible mais qu'il peut désigner au présent contrat un ou plusieurs autres conducteurs qui seront alors considérés comme des « Conducteurs autorisés »

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le loueur met à disposition du locataire, à titre onéreux, le véhicule suivant, aux conditions suivantes :

- Marque : Renault Trafic
- Immatriculation : EM-809-BZ
- Kilométrage au Jour de la Location : _____
- Début de la Location le _____ à _____
- Fin de la Location le _____ à _____
- Lieu de prise en charge ET de retour du véhicule : 82 rue André Martin 76710 MONTVILLE

Le Client certifie être en possession du permis l'autorisant à conduire le présent véhicule, conformément aux conditions générales de location.

Article 2 : Etat du véhicule

Lors de la remise du véhicule et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état du véhicule sera établi entre le Loueur et le Locataire. Le véhicule devra être restitué le même état que lors de sa mise à disposition au locataire. Toutes les détériorations sur le véhicule constatées sur le procès-verbal de sortie seront à la charge du Locataire.

Article 3 : Frais complémentaires

Le Locataire comprend que cette location puisse être sujette au règlement de frais complémentaires, conformément aux conditions générales de location et pouvant concerner ces postes suivants :

- L'ajout de frais si le véhicule est restitué sans le plein (à 2€ / litre) ;
- Un forfait de 100.00€ TTC si le véhicule à l'interne et à l'externe n'est pas propre ;
- Les frais de parking et les éventuels frais de stationnement ;
- Tout autre frais décrit dans les conditions générales de location.

Article 4 : Assurance, assistance, dépôt de garantie

Assurance personnel

Dépôt de garantie : chèque de _____€

Nom de l'assurance : _____

Couverture : tiers tous risques autres : _____

Franchise : _____

Assurance souscrite

Dépôt de garantie : chèque de _____€

Dépôt de franchise : chèque de 1800€

Forfait : _____€

Pièces à joindre :

- Photocopie permis du/des conducteur(s)
- Photocopie pièce d'identité du/des conducteur(s)
- *Si assurance personnel* Attestation assurance
- Conditions générales de location signées et paraphées
- Chèque de caution
- *Si assurance souscrite* Chèque de caution franchise de 1800

Fait le _____ en deux exemplaires à MONTVILLE

Le loueur

Garage montvillais

Le locataire